

MARCHE N°23PI11
ETUDE DE CIRCULATION

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour l'étude de circulation du pont Saint-Ladre situé à Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un marché est conclu avec la société TRANSMOBILITES, SIRET n° 52389782500031 située à MARSEILLE (13), 16 route de la Gavotte, représentée par Monsieur Benoît JOGUET, Gérant.

Article 2 :

Le coût global forfaitaire de la prestation s'élève à 22.950 €/HT, détaillé comme suit :

- Phase 1 : diagnostic de circulation et de sécurité, 11.295 €/HT
- Phase 2 : projection de l'état futur et propositions d'aménagements, 9.480 €/HT
- Phase 3 : présentation de l'étude et réalisation des rapports d'étude et des aménagements retenus, 2.175 €/HT

Article 3 :

Le délai d'exécution est de 15 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer l'étude.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 14 novembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

14 NOV. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231114-DEC2023-112-DE
Date de télétransmission : 14/11/2023
Date de réception préfecture : 14/11/2023